

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES :
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES :
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU, rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DAT, JOURS, FÊTES, FOIRES.
13 Jeudi... s. Antoine.
14 Vend... s. Bazile. Montcabrier, Bétaille.
15 Sam... s. Modeste. Figeac.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a
droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou
15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12
lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Les abonnements sont reçus, à Paris, chez MM. HAVAS,
3, rue J.-J. Rousseau. — LAFFITTE, BULLIER, et Ce,
rue de la Banque, n° 3.
L'Abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURRIERS, DISTRIBUTION.
7 h. 30 du matin. Paris, Bordeaux, Toulouse et le
midi..... 6 h. 30 du s.
7 heures du soir. Brives (Gourdon)..... 7 h. du matin.
Montauban, Caussade, Toulouse 7 h. du m.
Castelnau-Montriat..... 7 h. du m.
Figeac (Labenne, l'Aveyron)... 7 h. du m.
Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque 6 h. 30 du s.
Cazals, St-Géry.....)

Cahors, 8 Juin 1861.

ÉLECTIONS

Pour le Conseil général du département du Lot.

Dans quelques jours, vont avoir lieu les élec-
tions pour le Conseil général du Lot. Elles tou-
chent aux intérêts les plus chers et les plus
directs du département. Le choix des candidats
chargés de leur défense, doit donc être l'objet de
sérieuses réflexions; avant de confier un mandat
aussi précieux, il est du devoir des électeurs de
s'assurer des garanties et dans le présent et dans
l'avenir.

Le gouvernement impérial a inauguré pour la
France une ère d'intelligente liberté et de sage
indépendance; il donne à chacun le droit d'ex-
primer franchement sa pensée; ses vues sont
larges et généreuses; il n'est pas circonscrit dans
l'étroit horizon des mesquines jalousies ou des
ridicules rivalités. Il laisse, sans les entendre,
arriver jusqu'à lui le bruit de toutes ces passions
et de toutes ces ambitions, qui se heurtent et se
pressent au tour de tous les pouvoirs possibles.
Il marche résolument devant lui, sans hésitation,
sans faiblesse, n'obéissant qu'à un seul mobile,
n'ayant qu'un unique désir : la grandeur et la
prospérité de la France. Et son appel est entendu,
et le pays tout entier applaudit aux patriotiques
inspirations de son souverain. Les Conseils géné-
raux font partie de l'œuvre commune : ils sont
l'expression immédiate des sentiments d'une frac-
tion de la grande famille.

Le chef de l'État doit se reposer sur eux,
comme sur un appui solide et fidèle. Leurs inté-
rêts sont d'ailleurs les mêmes. Organes intelli-
gents des populations, les conseils généraux
s'incarnent, pour ainsi dire, en elles et se font
les échos de leurs vœux et de leurs besoins.
Mais les représentants choisis doivent être
dignes de la préférence accordée. Une noble

mission leur est dévolue; il faut qu'ils en com-
prennent l'importance et la grandeur. L'admini-
stration, en gardienne vigilante doit guider
les choix et les empêcher de s'égarer. Il y a né-
cessité pour elle de diriger les esprits incerti-
ains, irrésolus. Dégagée de toute préoccu-
pation personnelle, elle agit avec franchise et
sincérité, ne cède à aucune préférence, et n'use
de son initiative que dans un but d'intérêt gé-
néral. Elle ne s'impose nulle part; elle respecte
les sympathies et concilie toutes les espérances
dans une scrupuleuse et loyale mesure, dans
l'espoir que sa voix sera entendue.

L'administration a dû naturellement exercer
son choix; elle ne l'a fait qu'après attentif exa-
men. Les candidats qu'elle propose sont dignes
à tous les titres de voir sortir leurs noms de
l'urne électorale. Ses élus sont ceux du départe-
ment lui-même. Presque tous ont déjà donné
des preuves de dévouement, dans le sein du
Conseil général, aux intérêts qu'ils veulent
continuer de défendre. Serviteurs fidèles du
gouvernement impérial, ils se sont montrés
pour lui d'un zèle à toute épreuve; et mandataires
consciencieux, ils ont apporté une vigilance infati-
gable dans la garde du dépôt remis entre leurs
mains. Leur passé répond de l'avenir. Quant
aux nouveaux venus, ils ont devant les yeux
l'exemple de leurs aînés. Leurs débuts n'en se-
ront que plus assurés; leur tâche n'en sera que
plus facile. Que ce soit donc sur les candidats,
dont nous donnons la liste que se concentrent
les votes des électeurs; qu'ils accourent le jour
de l'élection; qu'ils ne s'abstiennent pas; en
pareille circonstance, l'indifférence n'est pas per-
mise. Il y a un devoir à remplir; son accom-
plissement devient une obligation sacrée.

JULES C. DU VERGER.

L'Administration garde la neutralité entre les
divers candidats des cantons de Catus et de
Figeac (Ouest)

Candidats de l'Administration.

- Castelneau... MM. LIMAYRAC, conseiller sor-
tant, maire de Castelneau.
Lauzès..... DELPECH, conseillersortant,
juge de paix de Lauzès.
Puy-l'Évêque... MERGIE, conseiller sortant.
Saint-Céré.... DE LAVAUR - LABOISSE,
conseiller sortant.
Gramat..... S. Exc. le M^r CANROBERT,
conseiller sortant.
Salviac..... CUNIAC, Conseiller à la Cour
Impériale d'Agen.
Vayrac..... MATERRE, conseiller sor-
tant.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Turin, 5 juin 10 heures 25, soir.

L'Italie publie un bulletin de la santé de M. de
Cavour. A six heures l'état de fièvre continue aucun
changement notable. A sept heures, une grande foule
encombre les avenues de l'hôtel de M. de Cavour.
Une vive émotion s'empare de tous à la vue du cortège
qui accompagne les sacrements de l'Église. A huit
heures et demie, les médecins espèrent une nuit
plus tranquille. Une consultation aura lieu. La nuit,
une foule innombrable stationne devant l'hôtel. Le
même journal ajoute que sa Majesté a chargé M. Min-
ghetti de l'intérim des affaires étrangères et le général
Fanti de celui de la marine.

Le 5 0/0 piémontais est de 73,90 à 74,00.
Turin, 6 juin.

M. de Cavour a été administré hier au soir. Il est
mort ce matin à sept heures.

Le deuil est général. Toutes les boutiques sont fer-
mées; la municipalité invite la population à la fer-
meté et à la constance. La Gazette officielle annonce
que le roi a visité hier soir le comte de Cavour,
dont les derniers moments ont été des plus tranquilles.
La feuille officielle ajoute que l'illustre malade, mou-
rant, exprimait sa foi profonde dans la destinée de
l'Italie.

La Gazette officielle confirme la désignation de M.
Minghetti pour l'intérim des affaires étrangères et du
général Fanti pour l'intérim du ministère de la ma-
rine. La Bourse est restée fermée.
Berlin, 6 juin.

La clôture de la session des Chambres a eu lieu
aujourd'hui.

A cette occasion, le roi a prononcé un discours
dans lequel il a remercié le Parlement de lui avoir
fourni les moyens d'organiser l'armée pour la protec-
tion de la Prusse et de toute la patrie allemande.

Le Roi a exprimé l'espérance que l'intervention
des grandes puissances amènera une solution pacifi-
que dans la question pacifique de la question danoise.

Madrid, 5 juin.

La reine va bien. L'infante a été baptisée. On lui a
donné les noms de Maria-Berenghela.

Le ministre de la marine est parti aujourd'hui pour
visiter tous les arsenaux.

New-York, 4^e juin.

Quatre régiments fédéraux sont entrés en Virginie
où ils ont occupés Alexandrina et les hauteurs de
Carlington.

Trois cents confédérés ont été faits prisonniers. Le
colonel fédéral Elsworth a été tué. La barque an-
glaise Hiawatha a été amenée à York comme prise
américaine, parce qu'elle avait essayé de rompre le
blocus de la Chesapeake. — 9,500 esclavagistes et 36
canons sont concentrés à Harper's-Ferry.

On s'attend à une bataille près de Harper's-Ferry.
Le change est de 105 1/2 à 105 3/4. Le coton
middling à 13 cents, ferme.

On lit dans le Constitutionnel :

LA MORT DU COMTE DE CAVOUR.

Nous avons un douloureux événement à an-
noncer à nos lecteurs : M. le comte de Cavour
est mort ce matin à sept heures. L'Italie tout en-
tière va tressaillir d'émotion à la nouvelle de
cette catastrophe qui la prive de son plus grand
homme d'État. Nous n'avons pas toujours ap-
prouvé les actes politiques de cet éminent
ministre; la diplomatie française, en plus d'une
occasion, a blâmé l'impulsion hardie qu'il a
donnée au mouvement national de l'Italie; elle
aurait eu peut-être le droit d'attendre de M. de
Cavour moins de complaisance pour le laisser se
développer, et plus de prudence pour le contenir.
Mais il y a eu en lui cette noble passion de
la grandeur de son pays, qui excuse même les
fautes, et qui sera aux yeux de la postérité sa
justification et sa gloire.

Il est juste de reconnaître que, dans ces der-
niers temps, M. de Cavour, par l'ascendant qu'il

On s'est promis de se rencontrer tel jour à une
excursion champêtre, projetée depuis long-temps. Il
y aura déjeuner sur l'herbe, promenade à travers
bois, puis retour, le soir, le long des étroits sentiers,
où lorsque l'on est poli et amoureux, on ne peut
manquer d'offrir son bras à la demoiselle qu'on ac-
compagne. Quel programme séduisant! quelle fête!
Le dimanche est le jour généralement choisi par les
familles pour cette innocente partie de plaisir. La
veille, en se couchant, le jeune homme interroge
les astres; ils sont radieux comme ses espérances du
lendemain; il s'endort dans de doux rêves. Au point
du jour, il se lève à la hâte; l'heure du départ ap-
proche. Malédiction! Le ciel est noir comme de
l'encre; il pleut à torrents. O maudite pluie! Et son
poing menaçant se dresse contre le ciel. Adieu le dé-
jeuner sur l'herbe, la promenade à travers bois, et le
retour, le soir, par les étroits sentiers.

La pluie empêche souvent les mariages. C'est à ne
pas y croire, direz-vous. Rien de plus vrai, cependant.
Un jeune homme de notre connaissance — la scène
se passe à Paris — était sur le point d'épouser une
jeune et jolie personne. Un jour, il se rend chez sa
fiancée; — au moment de partir survient une averse
diluvienne; la demoiselle offre son parapluie; il est
accepté avec bonheur; le parapluie de la femme que
l'on aime ne doit pas ressembler à tous les autres pa-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 8 juin 1861.

Causerie de la Semaine.

Quel vilain temps! C'est la réflexion avec laquelle
on vous aborde ces jours-ci dans les rues de Cahors.
Quelle chaleur! on ne peut pas y tenir! disaient-
on la veille. On n'est jamais satisfait. Et il est aussi dif-
ficile de trouver un temps qui convienne à chacun,
que de donner un gouvernement qui soit du goût de
tout le monde.

On se plaignait, il y a quelques jours encore, de
la sécheresse désolante, dont la persistance compro-
mettait les récoltes prochaines. Le soleil, semblant
obéir à nos désirs, a voilé ses rayons; et, depuis
bientôt une semaine, de noirs nuages assombrissent
l'horizon et la pluie ne cesse de tomber. Les gens de
la campagne bénissent ce changement de tempéra-
ture. Sous l'influence de la pluie, les champs ont
repris une fraîcheur nouvelle; les bois ont ravivé leur
feuillage.

Parcourez en ce moment la campagne : elle se pré-
sente à vos regards sous l'aspect le plus charmant.

Nous contemplions jeudi soir, du haut de la pro-
menade Lafayette, le plus ravissant panorama qu'on
puisse imaginer. Une ondée venait de tomber; les
feuilles humides étincelaient comme des diamants,
aux lueurs d'un rayon de soleil couchant, qui s'était
sans doute égaré dans cette pluvieuse soirée. Le Lot,
d'ordinaire si limpide, roulait ses eaux d'un jaune
d'ocre. Les terres, fraîchement labourées, n'avaient
pas cette teinte blanche et crayeuse que la chaleur
leur donne; elles déroulaient leurs bruns sillons, qui,
selon la distance, accusaient des reflets, tantôt d'un
violet pourpre, tantôt d'un marron foncé; près des
guérets ensemencés, des champs de blé étalaient leurs
longs épis, dont les tiges vertes contrastaient avec les
nuances sombres qui les entouraient. Rien de plus
varié, de plus enchanteur, que toutes ces couleurs
confondues à l'infini, et se dégradant peu à peu sous
les teintes du crépuscule.

Mais les habitants de la ville, pour lesquels la pluie
n'offre qu'un médiocre intérêt, s'en lassent bien vite.
On trouve déjà, à Cahors, qu'il en est assez tombé.

Nous avons souvent fait une remarque; c'est qu'il
peut presque toujours à l'époque des processions.
Nous parlons du midi. Car c'est seulement dans les
contrées méridionales que les processions ont lieu
avec cette pompe et cette splendeur, inconnues aux
habitants du nord. A Bordeaux, à Toulouse, à Nîmes,

à Avignon, à Marseille, ces cérémonies du culte
catholique sont célébrées avec une magnificence
inouïe. Dimanche dernier, Cahors avait fêté de son
mieux la sainte solennité. Et l'autel improvisé sous
les arbres de la promenade, à l'extrémité des Fossés,
faisait le plus grand honneur au bon goût des dames,
auxquelles le soin de l'élever avait été confié. On
reconnaît partout les traces charmantes d'une femme;
ses doigts de fée s'imprègnent, pour ainsi dire, sur
tout ce qu'elle a touché, et, comme souvenir, laissent
après eux l'élégance et la grâce. Nous les regardions,
le matin, façonner, orner, décorer l'estrade de fleurs
et de verdure; elles glissaient, légères comme des
sylphes; pas la plus petite rivalité, pas la moindre
jalousie; toutes apportaient un zèle sincère, une ar-
deur infatigable à l'œuvre pieuse dont elles s'étaient
chargées. La pluie, d'habitude si indiscret, et qui
ne respecte rien, s'est montrée, ce jour-là, un peu
plus réservée; elle n'a donné que fort peu signe de
vie.

Que de projets tombés dans l'eau avec la pluie!
Le nombre en serait incalculable. On ne saurait son-
ger sans frémir à toutes les conséquences qui peuvent
résulter d'une pluie venue mal à propos. Et la mala-
droite a presque toujours le tort d'arriver lorsqu'on
n'a nullement besoin d'elle. Elle est d'abord le déses-
poir des amoureux.

avait conquis, avait dominé les influences aventureuses qui, sans lui, aurait peut-être conduit l'Italie aux hasards les plus périlleux, en troublant profondément l'Europe. La mission conservatrice qu'il a remplie, à ce point de vue, ne sera pas l'un des côtés les moins saillants de cette mémorable figure qui, sous certains rapports, nous en rappelle une autre que la France entoure de tout ses respects, celle de l'illustre Casimir Périer. Comme ce grand homme d'Etat français, le ministre du roi Victor-Emmanuel a eu à mener, à dominer à et vaincre la révolution de laquelle il précédait et dont il a su tirer, au milieu de tous les éléments d'agitation, la force nécessaire pour gouverner entre les protestations de l'ancien régime et les entraînements de l'anarchie.

Sans doute, cette mort va être une épreuve cruelle pour l'Italie. Mais s'il y a aujourd'hui dans la Péninsule un grand homme de moins, il y a, grâce à Dieu, un grand peuple de plus; et ce peuple affranchi par la France, ne saurait désormais retomber dans la servitude. A son lit de mort, M. de Cavour a pu se dire que si cette œuvre glorieuse de l'Italie indépendante n'était pas encore affermie, du moins la domination étrangère qui pesait sur son pays était à jamais condamnée.

L'illustre homme d'Etat italien a eu la consolation suprême de mourir en chrétien. Hier soir, à huit heures, il recevait les derniers sacrements, et toute la population de Turin, frappée de consternation et de douleur, accompagnait pieusement le ministre de Dieu qui apportait au comte de Cavour la prière et la bénédiction de l'Eglise.

L. BONIFACE.

L'Union publie le communiqué suivant, qu'elle a reçu du ministère de l'intérieur :

« Le journal l'Union, dans son numéro du 4 juin, accuse le gouvernement de traiter le clergé comme une classe de suspects au milieu de la nation, et de manquer ainsi à ses devoirs d'impartialité et de protection envers les ministres du culte. Cette étrange accusation ce produit dans cette feuille, présimement à propos des poursuites que M. le ministre de l'intérieur a provoquées contre des brochures offensantes pour le clergé.

« Il importe de signaler à l'opinion publique et particulièrement au clergé français la mauvaise foi d'une pareille polémique.

« L'Union, qui ne cherche dans les discussions religieuses que des prétextes pour exciter des défiances politiques, voudrait faire croire au clergé qu'il est menacé, parce que la justice a dû poursuivre et réprimer des délits commis par des prêtres. Cette feuille méconnaît ainsi le principe fondamental de tout ordre social, que l'application des lois pénales, en atteignant les actes contraires à la morale et à l'ordre public, protège tous les intérêts et tous les droits légitimes.

« Prétendre, comme le fait l'Union, que le clergé est livré « aux colères et au mépris » des populations, parce que quelques prêtres, qui avaient oublié leurs devoirs envers l'Etat, ont encouru les avertissements de l'administration ou les condamnations de la justice, c'est également calomnier la mission du gouvernement et l'honneur du clergé, aussi fidèle à l'Empereur qu'à l'Eglise.

« Le clergé catholique de France sait que si le gouvernement a le droit de faire respecter les lois du pays par tous sans exception, il n'a jamais manqué non

plus à la sollicitude qu'il doit à son indépendance, à son autorité morale comme à tous les grands intérêts de la religion. Il n'y a que l'esprit de parti qui puisse le nier afin de se fortifier des excitations qu'il provoque et des défiances qu'il entretient.

« Les journaux qui prennent ce rôle sont coupables, et ils s'exposent à des mesures sévères. L'administration espère qu'il suffira de cet avis pour les rappeler à plus de réserve et d'équité.»

Chronique locale.

On lit dans le Recueil des actes administratifs, n° 824 :

SALUBRITÉ. — Étamage des ustensiles destinés aux usages alimentaires.

VINS DU LOT. — Dangers de les faire bouillir et séjourner dans des chaudières en cuivre.

A MM. les Maires et Commissaires de police du département.

Messieurs, J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-après, copie d'une circulaire que M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics vient de m'adresser touchant l'étamage des ustensiles destinés aux usages alimentaires.

J'y joint l'arrêté que j'ai pris à l'effet de remplir les intentions de S. Exc. sur cet objet qui intéresse si vivement la santé publique.

Je vous prie de vouloir bien prendre connaissance de ces deux documents et assurer l'exécution de leurs dispositions, chacun en ce qui vous concerne.

Je saisis cette occasion, Messieurs, de vous faire remarquer que des propriétaires du département, mus par un sordide intérêt, paraissent avoir pris pour habitude de faire bouillir et séjourner leurs vins dans des chaudières en cuivre, et non seulement exposent ainsi à des dangers réels la vie des consommateurs, mais encore nuisent considérablement à la prospérité du commerce des vins du Lot.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les nombreux inconvénients qui peuvent résulter de pareils abus. Votre sollicitude éclairée pour tout ce qui concerne le bien public me donne la confiance qu'il m'aura suffi de vous les avoir signalés, pour que vous appliquiez tous vos efforts à les faire cesser, chacun dans vos communes respectives.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, Officier de la Légion d'Honneur, MONTAIS.

Paris, le 20 avril 1861.

Monsieur le Préfet, par une circulaire en date du 14 juillet 1859, je vous ai engagé à examiner s'il n'y aurait pas lieu d'introduire dans votre département, soit d'une manière générale, soit pour certaines localités, la totalité ou une partie des dispositions d'une ordonnance de la préfecture de police, du 28 février 1853.

Une de ces dispositions prescrit l'emploi de l'étain fin pour l'étamage des ustensiles et vases de cuivre ou d'alliage de ce métal, dont se servent les marchands de vins, traiteurs, aubergistes, restaurateurs, pâtisseries, charcutiers, bouchers, fruitiers, épiciers, confiseurs, etc.

De récentes observations, faites avec soin, ont démontré toute l'opportunité d'une semblable mesure : il a été reconnu que, tandis que l'étain du commerce renferme de 2 à 3 p. 0/0 de métaux étrangers, plomb et cuivre, l'alliage dont font usage les étameurs renferme souvent jusqu'à 40 et 42 p. 0/0 de plomb et 20 0/0 de zinc. C'est là une fraude qui présente de réels dangers pour la santé publique.

Or, cette fraude s'exerce aussi bien dans l'étamage des ustensiles employés dans les cuisines particulières, que dans celui des ustensiles qui servent aux indus-

triels dénommés dans l'ordonnance précitée. Je vous invite, en conséquence, Monsieur le Préfet, conformément à l'avis exprimé par le Comité consultatif d'hygiène publique, à étendre aux opérations d'étamage, sans exception, les mesures que vous auriez jugé à propos de prendre à l'égard des ustensiles des débitants de liquides ou de substances alimentaires. De cette manière, les étameurs ambulants se trouveront atteints aussi bien que les chaudronniers ou étameurs établis à poste fixe. Les uns comme les autres seront amenés à n'employer que l'étain réputé fin dans les usages du commerce, et la sécurité publique se trouvera, sous ce rapport, convenablement assurée dans les demeures particulières, de même que dans les établissements spéciaux où l'on prépare et débite les objets de consommation.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de me faire connaître la suite que vous aurez donnée à la présente circulaire.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, Signé : E. ROUHER.

Nous, Préfet du département du Lot, Vu la loi des 16-24 août 1790 et celle du 22 juillet 1791;

Vu les articles 319, 320, 415, § 15; 475, § 14, et 477 du Code pénal;

Vu la loi du 18 juillet 1837;

Vu la loi du 27 mars 1851;

Vu les instructions ministérielles, et notamment les circulaires des 14 juillet 1859 et 20 avril 1861,

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — Tous les ustensiles et vases de cuivre ou d'alliages de ce métal, destinés aux usages alimentaires, ne pourront être livrés à la consommation ou au commerce qu'à la condition qu'ils seront étamés à l'étain fin.

Art. 2. — L'emploi du plomb, du zinc et du fer galvanisé est interdit dans la fabrication des vases destinés à préparer ou à contenir les substances alimentaires et les boissons. Est également interdit l'usage du plomb et du zinc pour l'étamage desdits vases et ustensiles.

Art. 3. — Les contraventions au présent arrêté seront poursuivies devant le tribunal compétent, pour être punies conformément aux lois.

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 14 mai 1861.

Le Préfet du Lot, Officier de la Légion d'Honneur, MONTAIS.

MAIRIE DE CAHORS.

ÉLECTION

d'un membre du Conseil d'Arrondissement.

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les citoyens inscrits sur les listes électorales de la commune (canton nord), qu'en conformité de la loi du 7 juillet 1852, du décret impérial du 24 avril dernier et de l'arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 23 mai dernier, il sera procédé, les 15 et 16 juin courant à la nomination d'un membre du Conseil d'arrondissement.

Pour faciliter le vote, la commune de Cahors (canton nord) a été divisée en deux sections.

La première, dite du nord-ouest, se réunira à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des actes publics, sous la présidence de M. Caviolle, maire.

La deuxième, dite du Nord-Est, se réunira au Palais de Justice, salle des assises, sous la présidence de M. Calmels, adjoint.

Le scrutin sera ouvert le samedi, 15 juin courant, de huit heures du matin à six heures

compliments d'usage :

— Où allez-vous, père Jérôme, avec votre parapluie ?

— Me promener.

— Très-bien !... fort bien même ! Mais pourquoi ce parapluie ?

— Il pleuvra aujourd'hui.

Je regardai machinalement l'horizon resplendissant.

— Vous voulez rire, père Jérôme ?... Le ciel est uni et pur comme une gaze bleue...

— Il pleuvra !!! répliqua le bonhomme. — Mon almanach annonce la pluie pour le 14 juillet, ajouta-t-il gravement en haussant les épaules.

Et il me laissa sur la place du Capitole, à Toulouse stupéfait abasourdi, et par 36 degrés centigrades...

Respect, cependant, lecteurs, aux traditions séculaires ! L'almanach est vieux comme le monde. Les Grecs et les Romains l'ont connu. Le premier almanach français vit le jour en 1533 sous François I^{er}. Et devinez quel en fut l'auteur ? Le satyrique Rabelais. Après lui, Mathieu Laënsberg et Nostradamus donnèrent le leur. Dès-lors, l'almanach devint une véritable puissance, un oracle sans réplique. Inclinez-nous donc devant l'almanach Liegeois, le roi des calendriers.

P. S. Deux heures — Il a plu — Il pleut.

du soir, et continué le lendemain, dimanche, de huit heures du matin à quatre heures du soir.

Les cartes seront remises au domicile des électeurs.

A Cahors, en l'Hôtel-de-Ville, le 8 juin 1861.

Le Maire, CAVIOLE.

La dernière levée de la boîte, pour Paris, Bordeaux et le Midi, aura lieu à sept heures trente minutes du matin. — (Voir en tête du Journal, Service des Postes.)

Par décision ministérielle en date du 5 juin courant, M. Maurin, conducteur des ponts et chaussées au Port de St-Nazaire, a été attaché au service de la navigation du Lot, en remplacement de M. Harambourg, démissionnaire.

Jendi dernier, l'administration du Lycée de Cahors offrait un déjeuner à Mgr. l'Evêque. L'inspecteur de l'Académie et tous les professeurs de l'établissement universitaire avaient été invités. M. le Préfet du Lot rehaussait par sa présence l'éclat de cette petite fête, où a régné la plus grande cordialité. Grâce à d'intelligentes dispositions, le réfectoire du Lycée avait été transformé en une élégante salle à manger, décorée avec le goût le plus exquis. Le service s'est fait avec une régularité irréprochable; le menu était du premier choix. En formant cette réunion, le Lycée voulait remercier notre digné Evêque de la pieuse visite qu'il fait chaque année dans son enceinte, pour administrer aux jeunes élèves le sacrement de la Confirmation. A l'issue du déjeuner, les convives sont passés dans les salons de M. le Proviseur, où M^{me} Patry leur a offert le café, et s'est montrée d'une grâce parfaite dans ses devoirs de maîtresse de maison.

Nous avons précédemment parlé de la prochaine arrivée en France de l'ambassade Siamoise. L'interprète attaché au personnel de la mission du roi de Siam est M. l'abbé Larnaudie, un de nos compatriotes. M. l'abbé Larnaudie appartient à une des plus anciennes familles du Quercy; il est né à Dégagnac. Depuis quelques années il résidait dans la capitale du roi de Siam et jouissait de la confiance sans bornes du souverain de ce pays.

M. l'abbé Larnaudie était parti comme missionnaire pour les Indes. Ni maladie, ni dangers de toute sorte n'ont arrêté l'ardeur de son zèle évangélique. C'est un digne apôtre du Christ. Aussi son retour, après une si longue absence, est-elle impatiemment attendue par ses parents et ses nombreux amis. Plusieurs membres de la famille de M. l'abbé Larnaudie occupent de hautes positions dans la magistrature et dans l'armée.

On nous écrit de Montcuq :

Un terrible accident a eu lieu dans la journée de jeudi, au moulin Bessac, commune de Valprionde. Un ouvrier maçon, du nom de Julien Goutard, était occupé à extraire des pierres d'une carrière, lorsqu'un bloc énorme de grès se détacha des flancs du rocher et tomba sur l'ouvrier, qui fut renversé et couvert de contusions sur tout le corps. On accourut à ses cris et on le releva, mais dans un état affreux. Transporté chez le sieur Pontal, aubergiste, au moulin Bessac; il a reçu les premiers soins que réclamait sa position.

Fatality !! La pluie a valu au théâtre deux excellentes recettes. Dimanche, la Juive avait attiré bon nombre de spectateurs. L'œuvre d'Halévy a été exécutée convenablement. M. Boutines, chargé du rôle d'Eléazar, n'a pas toujours été à la hauteur de sa tâche. La voix de cet artiste n'a pas la sonorité vibrante, nécessaire aux forts ténors; elle est juste quoique déparée à certains moments par une inflexion vicieuse, mais elle n'a pas assez d'ampleur. M. Boutines a néanmoins bien dit l'air de la Pague; dans le trio des écus il s'est montré bon comédien; il a laissé à désirer dans la cavatine Rachel quand du Seigneur. M. Castelmarc a été très-applaudi dans le rôle du Cardinal. M. Berti a été suffisant dans celui de Léopold, mais comme chanteur seulement. M^{me} Anna Dely nous a donné une excellente Rachel; nos compliments à cette intelligente artiste. M^{me} Pauline de Ribaucourt a joué et chanté le rôle de la princesse Eudoxie avec un fort joli succès.

Guillaume Tell, joué jendi, n'a pas été aussi heureusement interprété que la Juive. Nos artistes ont fait de leur mieux. Mais les chœurs ! Mais l'orchestre ! Demain la Favorite, où débitera M^{me} Augustine Albert, dans le rôle de Léonor. La salle sera comble. L'opéra de Donizetti est une œuvre populaire qui attire toujours la foule.

JULES C. DUVERGER.

parapluies. Le mari en herbe prend congé de sa femme en espérance et descend dans la rue; à peine a-t-il fait quelques pas, qu'il aperçoit une jeune dame trotinant, se hâtant, et sans le moindre parapluie. On a beau être à la veille de se marier, on n'en est pas moins empressé à venir en aide à une femme dans l'embarras. Notre amoureux accélère sa marche pour rejoindre l'inconnue; au moment où il l'atteignait, elle traversait un ruisseau avec cette grâce et cette légèreté dont les Parisiennes seules ont le secret. Dans le mouvement qu'elle fit, elle découvrit à notre jeune homme la jambe la plus fine et la plus mignonne qui se fût jamais arrondie sous un bas blanc. L'hésitation n'était plus permise. Il salue et offre son parapluie. L'abri proposé est accepté. Une femme, quand il pleut, à verse surtout, peut accepter un parapluie; il y a là un cas de force majeure et beaucoup de circonstances atténuantes. Rien n'était donc plus simple. Et voyez pourtant ce qui arriva. La jeune demoiselle avait de sa fenêtre suivi son fiancé du regard. Son logement donnait sur la rue. A quoi tient pourtant la destinée : si sa chambre s'était ouverte sur la cour, elle n'eût rien vu. O destin ! ô destin !! Elle le vit aborder la dame et lui offrir son parapluie. Elle s'évanouit presque de colère et de jalousie, et déclara à sa mère qu'elle ne se marierait jamais à un homme qui offrirait ainsi son parapluie à la première venue !

Notre ami fit d'inutiles efforts pour calmer son irritable fiancée; elle fut intraitable. Bref le mariage n'eut pas lieu. Depuis cette fâcheuse aventure, notre ami, qui aimait réellement la jeune fille, ne peut ouvrir un parapluie, sans éprouver un tremblement nerveux.

Nous avons ce matin éprouvé à notre tour ce tremblement nerveux de notre ami. — C'était la Saint-Médard ! Or, il y a un proverbe, et ce proverbe dit : Quand il pleut à la St-Médard, il pleut pendant quarante jours. Heureusement que le soleil brillait dans un ciel bleu. Nous sommes rassuré. Croyez-vous aux proverbes et aux almanachs, ? Hum ! Hum ! votre réponse n'est pas claire. Je comprends vos scrupules. Rassurez-vous, je m'incline devant toutes les opinions, sauf à ne point les partager. Mais jene puis me dissimuler, quel almanach, le Liegeois surtout jouit en France d'une assez grande considération.

On le trouve partout. Pour beaucoup, c'est un oracle infailible, auprès duquel pâlissent ceux de Cumes et de Delphes. Tel bon bourgeois de nos amis s'armera ou non de son parapluie, selon que l'almanach aura annoncé pour la journée pluie, vent ou soleil.

Je rencontrais, un jour, un brave homme mon voisin, armé d'un vénérable riflard, venu jusqu'à lui de père en fils. C'était par une torréfiante journée de juillet. Pas un souffle d'air dans l'atmosphère embrasée, pas un nuage au ciel en feu. Après les

On nous écrit d'Arcambal :

Un accident déplorable a eu lieu dans la journée de jeudi sur la route de Villefranche à Cahors. Trois personnes avaient pris place dans une voiture dite jardinière ; un jeune homme avec sa fiancée, et la sœur de sa future. Tous trois se rendaient à Cahors, afin d'y faire des achats pour la noce prochaine. Arrivé près d'Arcambal, le jeune homme arrêta la voiture et donna de l'avoine à son cheval ; il ne l'avait pas attaché et s'était un instant écarté de la voiture, où les deux femmes étaient restées. Tout-à-coup le cheval s'élança au galop ; les femmes, effrayées, se précipitèrent sur la route ; dans cette chute, une d'elles s'est brisée une jambe, et l'autre s'est fait une large blessure à la tête. Relevées aussitôt par des passants, elles ont été l'objet des soins les plus empressés. Le malheureux fiancé est au désespoir.

On nous écrit de Carluet :

Mercredi dernier, vers sept heures du soir, le feu s'est déclaré dans une grange couverte en chaume, située au lieu de Graule-Haute et appartenant au sieur Bardes (Géraud). On a pu préserver des flammes une partie de ce bâtiment ; mais quelques débris enflammés ayant été jetés par le vent sur une autre grange voisine, couverte également en chaume, et appartenant au même propriétaire, ainsi que sur deux hangars situés près de là, ces trois bâtiments ont été entièrement consumés. Ces deux hangars, qui appartenaient au sieur Boy, n'étaient pas assurés. Les granges, au contraire, l'étaient à la compagnie la Confiance. La perte totale est évaluée à 3,250 fr. environ. On ignore la cause de ce sinistre.

On nous écrit de Pinsac :

Encore un malheur résultant de la déplorable négligence des parents. Le 1^{er} de ce mois, vers les neuf heures du matin, la nommée Marguerite Tillol, âgée de seize mois, a été trouvée noyée au lieu de Terregay, commune de Pinsac, dans un réservoir qui ne contenait guère plus de dix centimètres d'eau. Les parents venaient à leurs occupations ordinaires dans l'intérieur de la maison et avaient abandonné sans surveillance cette enfant dans la cour, où elle jouait.

On nous écrit de Rudelle :

Mercredi dernier, vers les six heures du soir, un incendie s'est déclaré au chef-lieu de la commune de Rudelle. Les habitants, éveillés en sursaut par les cris : *Au feu !* et par le son des cloches, sont accourus sur le théâtre du sinistre : mais, malgré leurs efforts et la promptitude des secours, une grange, appartenant au sieur Lagrillière, a été complètement brûlée. L'adjoint au maire, M. Cadiergues, et le vicair de Rudelle ont été aux premiers rangs des travailleurs, les encourageant de leur exemple. Cette grange était assurée pour une somme de 1,300 fr. à la compagnie la Mutuelle. On attribue ce sinistre à la malveillance.

On nous écrit de Fargues :

Mercredi soir, vers cinq heures, un maçon, occupé à des travaux de réparations chez M. Tachard, était debout sur un mur d'environ quatre mètres d'élévation. Une poutre, mal assujettie vint à osciller et imprima une violente secousse au manœuvre qui tomba du mur. On l'a relevé dans un état fort alarmant, puis on l'a transporté dans son domicile. Ce malheureux ouvrier n'a que son travail pour ressources ; il est marié et père de quatre enfants.

Pour la Chronique locale : LAYTOU.

Départements.

Cantal. — Dans sa séance du 31 mai, la cour d'assises du Cantal a condamné à la peine de mort le nommé Champeix, âgé de trente-quatre ans, pour avoir, au mois de septembre dernier, assassiné un colporteur du nom de Jean Ladevie. (*Monit. du Cantal*.)
Ariège. — A la suite des dernières pluies, les eaux de l'Ariège se sont élevées de deux mètres et demi à l'étiage du pont de Foix. Cette crue extraordinaire a bientôt subi un mouvement de baisse ; aujourd'hui la rivière se trouve à peu près dans son état normal. Nos correspondances ne nous ont signalé aucun sinistre. Un phénomène singulier s'est produit à l'occasion de cette crue : c'est la présence de truites saumonées dans les eaux de Foix. Elles se tiennent d'ordinaire aux étangs ou aux ruisseaux de la Haute-Ariège

et il arrive rarement d'en rencontrer en aval de Tarascon. Sur douzes truites pêchées actuellement dans l'Ariège, les trois quarts offrent à l'œil cette teinte rose si chère aux gourmets ; qu'ils se hâtent de profiter de cette bonne fortune : elle ne sera que trop passagère, et, dans peu, les truites saumonées se moqueront de leurs engins. (*Ariégeois*.)

Haute-Garonne. — Les 28 et 29 mai dernier, des orages épouvantables se sont abattus sur la plupart des communes de l'arrondissement de Saint-Gaudens. Les cours d'eau se sont enflés, et, en sortant de leur lit, ont envahi la majeure partie des fourrages venant dans les bas-fonds.

A Lodés, Lalouret, Cardeilhac, L'espugue, Charlas et Blajan, l'orage s'est compliqué par la grêle. Dans les deux premières communes les grelons tombaient de la grosseur d'un œuf de poule et avec une rapidité effrayante. Les récoltes sont hachées. Les dégâts sont incalculables. (*Journal de Toulouse*.)
 Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Turin, 3 juin.

A l'occasion de la fête nationale, la première de l'unité italienne et la treizième du statut, S. M., par décret en date du 1^{er} juin courant, a promu au grade de colonel, dans l'arme de l'infanterie de l'armée royale, S. A. R. le prince Humbert de Piémont, en le maintenant inscrit dans la brigade de Piémont ; au grade de lieutenant-colonel dans la même arme, S. A. R. le prince Amédée duc d'Aoste, en le maintenant également inscrit dans la brigade d'Aoste. (*Gaz. militaire*.)

— Le comte de Cavour s'est de nouveau alité ; on a dû le saigner pour la cinquième fois, en huit jours. Sa maladie présente tous les symptômes d'une fièvre typhoïde. Mais jusqu'ici l'état de M. de Cavour n'est nullement alarmant. Ses facultés intellectuelles sont parfaitement libres ; il peut même par moment travailler avec ses secrétaires. (*Havas*)

Rome, 4 juin.

Les premières vêpres de la Fête-Dieu ont été chantées mercredi, dans la chapelle Sixtine du Vatican. Sa Sainteté y assistait avec le sacré collège et les personnages qui ont rang dans les cérémonies pontificales.

Hier matin, jour de la fête, quand le Saint-Père eut commencé la célébration de la messe, eut lieu la procession solennelle.

On remarquait dans la procession, à la suite du Pape, qui portait le saint-sacrement, avec la pompe et le cérémonial habituel, le général comte de Goyon, commandant les troupes françaises, entouré des autres généraux et d'un nombreux état-major, puis, les drapeaux des régiments français, les divers corps de la milice municipale, à pied et à cheval, avec leurs musiques, au bruit des salves d'artillerie et au son des cloches.

S. M. la reine veuve des Deux-Siciles, LL. AA. RR. les princes et les princesses ses fils et ses filles, et tout le corps diplomatique assistaient à la cérémonie.

Le cardinal Antonelli a exilé d'anciens employés romains qui prénaient part aux mouvements de Naples. (*Journal de Rome*.)

AUTRICHE.

Agram, 3 juin.

Dans la séance de la diète, avant-hier, a été présentée une pétition demandant que la diète décide que les impôts de l'Etat soient désormais, comme en 1848, fixés par la diète et perçus par des employés spéciaux, sous le contrôle de la diète, mais que tous les autres impôts, contributions, monopoles, etc., soient déclarés illégaux. (*Gazette d'Agram*.)

Vienne, 3 juin.

On mande de Pesth, à la date d'aujourd'hui, que l'adresse, présentée par M. Deak, a été adoptée par la diète par 153 voix contre 152.

M. de Schmerling a déclaré aujourd'hui dans la Chambre des députés de Vienne, au sujet de la compétence du conseil de l'empire, que le gouvernement considérait l'assemblée actuelle comme un conseil de l'empire restreint.

DANEMARCK.

Copenhague, 4 juin.

On dit que les quatre puissances, dont le Danemarck a suivi le conseil pour la présentation du budget, seraient intervenues après le rejet du budget par les Etats, afin de terminer le conflit. — On assure que la Suède a fait à cet égard des propositions aux puissances non allemandes et que ces dernières seraient prêtes à adhérer à ces propositions, sauf quelques modifications.

ESPAGNE.

Madrid, 6 juin.

Hier au soir, LL. MM. ont daigné recevoir en audience particulière, S. Exc. M. l'ambassadeur de France et M. le ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, qui étant accompagnés par M. l'introduit des ambassadeurs, ont eu l'insigne honneur de rendre hommage à LL. MM., le premier, à l'occasion d'une absence provisoire ; le second, à cause de son retour ici. (*Correspondencia*.)

— On lit dans la Patrie : « Une dépêche de Gibraltar du 2 juin nous apprend qu'il venait d'arriver dans cette ville des nouvelles importantes du Maroc. Le prince Muley Soleiman était parvenu à se faire reconnaître par les tribus de l'Est, et il se trouvait campé à environ quarante kilomètres de Fez, à la tête de forces assez considérables. Si Muley-Soleiman est en position de prendre l'offen-

sive et de faire à son frère une guerre sérieuse, le résultat de cette lutte pourra être d'amener le partage de l'empire actuel du Maroc en deux Etats séparés. »

Pour les nouvelles étrangères, J. C. DU VERGER.

Revue littéraire.

Clémence Ogé ou Mémoires d'une Maîtresse de chant, par Ernest Serret (1).

M. Ernest Serret convie les lecteurs à d'atrayants voyages ; mais les mondes qu'il parcourt sont loin, bien loin ; ce ne sont pas pays ordinaires, mais de riantes contrées que peuplent les chimères et qu'embellissent les rêves ; il affectionne ces sites enchanteurs interdits aux profanes ; il aime à errer sur ces hauteurs inaccessibles, retraites favorites de l'idéal et du beau ; et c'est de la cime de ces sommets, qu'il a fait descendre cette ravissante Clémence Ogé, dont nous allons vous parler aujourd'hui, et que nous recommandons à nos lectrices et à nos lecteurs.

Clémence est fille de M. Ogé, directeur des douanes d'une petite ville du Nord ; Cambrai, si vous le voulez bien. Elle a seize ans, âge charmant ; ses cheveux sont châtain, son teint fait songer aux lys, ses yeux sont noirs et vifs. Comparez sa taille au palmier, ses lèvres au carmin de la rose, son oreille à une conque d'albâtre, et vous aurez le portrait de cette belle enfant. A ces dons de la beauté, Clémence joint un cœur sensible, une imagination rêveuse, un esprit pénétrant et un caractère résolu. Son père idolâtre ; sa mère l'aime d'une affection froide et calme, elle réserve sa tendresse pour son fils Auguste, mauvais petit drôle de treize ans, entêté, volontaire et paresseux. Pénétrez maintenant dans la chambre de cet ange, et regardez-là dans ses fonctions de répétiteur ; son père lui a appris un peu de latin, un peu de grec ; elle profite de cette instruction, pour corriger les thèmes et les versions de son frère qui suit les cours du collège. Jules Moreau, fils du maire de Cambrai, et grand ami d'Auguste, prend bientôt part à ces répétitions. Cet imberbe lycéen vient d'atteindre sa quinzième année ; il est petit et laid ; sa chevelure épaisse ressemble à une broussaille ; son intelligence est non moins inculte ; il s'en préoccupe peu, sa grand-mère lui ayant dit un jour qu'il aurait 50,000 livres de rentes. Les professeurs n'ont jamais pu rien obtenir de cet enfant. Clémence sera-t-elle plus heureuse ? Oui, Jules devient tout à coup attentif, obéissant, studieux. L'extérieur se transforme aussi ; le caractère s'assouplit ; la rudesse, la brutalité disparaissent ; la douceur et la bonté leur succèdent. Clémence a fait ce miracle. O puissance de la femme ! Auguste, lui, en grandissant, exagère ses défauts. Une maladie subite a emporté son père. Cette mort qui enlève à la pauvre Clémence son plus sûr appui, permet à Mme Ogé de déployer, sans mesure pour son fils, ses extravagances maternelles. Cette mère dénaturée ne pense, ne voit que par Auguste. Toute la vie pour elle se résume dans son fils. Clémence est presque une étrangère ; à peine y fait-elle attention. La jeune fille souffre en silence de ce cruel abandon ; mais son noble cœur n'élève aucune plainte, sa bouche ne murmure aucun reproche. Voilà donc une jeune fille à vingt ans — car le temps a marché — seule, délaissée, abandonnée. Autour d'elle solitude complète, calme profond. Son cœur même est resté silencieux ; il dort encore, mais l'amour va le réveiller. Le martyre commence pour Clémence.

Jules fait l'aveu d'un amour depuis longtemps enfoui au fond de son cœur. Clémence se sent troublée par ces paroles ardentes et les yeux passionnés de Jules. Le mot d'amour résonne pour la première fois aux oreilles de la timide vierge ; sa pudeur frissonne ; son innocence s'effraie ; elle a peur, elle devine un vague danger, et pourtant au milieu de son effroi, elle éprouve une sensation délicieuse, un charme confus, une ivresse inexprimable.

Sur ces entrefaites, et grâce aux démarches du père de Jules, Auguste est nommé à un emploi dans l'administration des douanes, à Paris.

Il fallut partir. Les adieux furent tristes. Clémence eut pourtant le courage de ne pas se trahir devant Jules. Son œil resta sec. Jules était profondément aimé ; il vit partir la jeune fille avec la douloureuse certitude qu'elle ne partagerait pas et ne partagerait jamais son amour.

Ici se termine la partie la plus touchante de l'ouvrage. La figure de Clémence y a répandu des trésors de poésie, de jeunesse et de beauté.

(1) Hachette, éditeur à Paris. — En vente à Cahors, chez M. Calmette, libraire, rue de la liberté.

L'amour a purifié l'atmosphère qui commence à se corrompre ; comme une douce clarté, il en a dissipé les lourdes vapeurs. L'horizon va se faire maintenant noir et sombre. L'agonie morale de la jeune martyre, les lâches infamies d'Auguste, la honteuse complicité de Mme Ogé et l'odieuse infidélité de Jules, rempliront les derniers chapitres du roman.

Auguste profite, à Paris, de la coupable faiblesse de sa mère, pour se faire remettre sa part de l'héritage paternel et celle de sa sœur, qu'il dévore dans d'imprudentes opérations de Bourse. Il invente mensonges sur mensonges pour dissimuler la catastrophe à l'aveugle Mme Ogé ; son argent est engagé ; mais les bénéfices ne tarderont pas à arriver ; le capital sera triplé. Mais en attendant il faut faire face aux besoins du moment. Clémence a une voix magnifique ; que ne donne-t-elle des leçons de chant, insinue le frère égoïste ?

Clémence y consent ; sa résignation angélique ne recule devant aucun sacrifice. Un soir qu'elle venait de rentrer, après une journée de courses et de fatigues, on sonna. C'était Jules. Il y avait deux ans que Clémence n'avait entendu parler de lui. Absorbé par ses calculs, ses plans et ses projets, Auguste, qui rêvait une fortune colossale, avait complètement oublié son camarade d'enfance et son mariage avec sa sœur. Jules n'était plus un adolescent timide, mais un homme qui avait plutôt la force que la grâce de la jeunesse. Il s'occupait aussi de grandes affaires industrielles : son ancien amour avait une rude concurrence à soutenir contre les lins, les cuirs et les laines, auxquels il s'était voué corps et âme. Mais la vue de Clémence réveilla tout-à-coup les ravissants souvenirs d'autrefois ; mille voix depuis longtemps silencieuses chantèrent dans son cœur oubliées, et l'amour l'éblouit de nouveau de ses flammes rayonnantes.

Jules repartit pour Cambrai plus amoureux que jamais de Clémence. L'adorable jeune fille vaincue dans cette lutte n'avait pu maîtriser son cœur ; et ses lèvres avaient à moitié trahi son secret. Pendant quelques jours elle fut réellement heureuse. Mais un coup terrible allait la terrasser. Auguste ne pouvait cacher longtemps sa pitoyable conduite. En moins d'un an il avait englouti la petite fortune de sa mère et de sa sœur. Il en fit l'aveu à Mme Ogé. Cette affreuse nouvelle bouleversa sa raison. Une grave maladie en fut la suite ; le corps se guérit, mais la tête était morte. Mme Ogé resta idiote. Rigoureuse, mais juste punition de son aveugle tendresse pour un fils ingrat. Dieu la prit en pitié ; elle mourut. Auguste ne fut même pas là pour lui fermer les yeux. Il était parti pour les mines de San-Francisco.

Jules avait juré à Clémence qu'il déciderait son père à autoriser son mariage avec elle. M. Moreau fut inflexible, il écrivit même à Clémence pour la dissuader de prêter son concours à un projet qu'il qualifiait d'indécence. C'était frapper la jeune fille dans ce qu'elle avait de plus sensible. Elle prit l'héroïque résolution d'arracher de son cœur cet amour qui y avait jeté de si puissantes racines. Elle chercha à oublier, mais comme dit le poète anglais :

Memory, torture me no more!

Pour compléter son œuvre machiavélique, M. Moreau représenta Mme Ogé à son fils comme une aventurière et une intrigante. Jules lutta quelque temps ; mais, circonvenu par sa famille, il oublia ses serments et se maria avec une riche héritière du pays. Un soir Clémence reçut une lettre de faire part qui lui apprenait ce mariage.

Elle relut chaque soir, pendant un mois, le billet qui lui annonçait le mariage de son amant. La pâleur répandue sur son visage, lors de la première lecture, ne s'effaça plus, et ses beaux cheveux commencèrent à blanchir, elle avait 22 ans !

Clémence continue de donner ses leçons. Le souvenir de son amour vit toujours dans son cœur ; elle aime Jules et l'aimera jusqu'à son dernier soupir. Comme ces vases précieux auxquels on coufie un instant une fleur odorante, l'âme de Clémence gardera éternellement le parfum de son amour. Libre, indépendante, vivant de son travail, elle regarde maintenant cette terre comme une halte d'un jour ; et elle attend avec calme et résignation l'heure où sa belle âme s'envolera vers Dieu.

Le talent de M. Ernest Serret est des plus sympathiques ; il marche de succès en succès. Distinction, noblesse, honnêteté, toutes ces qualités brillent à un haut degré dans ses ouvrages. Une simplicité exquise, un bon ton

parfait, une élégance incomparable caractérisent ses livres; il excelle dans ces drames intimes qui exigent une exactitude si scrupuleuse et un coup-d'œil si infailible. Laisant de côté les moyens vulgaires et dédaigneux des effets obtenus à grand bruit, il ne cherche qu'à plaire et à séduire, par la grâce et les charmes des tableaux qu'il déroule sous les yeux des lecteurs. L'idéal, le beau, sont les idoles chéries auxquelles il sacrifie.

La création de Clémence est un type ravissant. Mais peut-il exister ici-bas tant d'abnégation, de vertu et de dévouement? Son héroïque résignation dépasse même les limites du possible. Cette inflexible obéissance à un devoir chimérique, que lui crée sa conscience exaltée, lui enlève un moment sa poétique physionomie. On est prêt à tomber aux genoux de Clémence. Est-ce une jeune fille? non, c'est un ange échappé des cieux. Sa vie est une douloureuse et longue élegie. C'est une sainte martyre. Et ses impitoyables bourreaux sont ceux qui devraient l'aimer et la chérir: sa mère! son frère!

Son frère, le sot et vaniteux Auguste; nullité complète, égoïsme achevé; type saisissant de l'enfant du siècle. Regardez autour de vous et comptez les Augustes; ils sont nombreux.

Mme Ogé est-elle une véritable mère? C'est une femme dénaturée, égoïste. Elle aime son fils, son Auguste, dit-elle. Mensonge! Elle l'aime? et le jour où le misérable lui avoue qu'il l'a ruinée, sa bouche le maudit. Étrange amour! Elle ne pleure pas son fils; elle pleure sa fortune perdue.

Mère et fils, vous êtes dignes l'un de l'autre. La boue de votre cœur rend plus blanche la pureté virginale de cette Clémence immolée pour vous.

Et Jules aime-t-il réellement Clémence? Non, si son amour était sincère et profond, il ne déserterait pas honteusement au moment du danger, comme un lâche qui a peur.

Un livre a un but. Celui de M. Serret a le sien. Il a voulu prouver que la paix et le repos étaient possibles pour un cœur où l'amour a

passé. Il nous montre Clémence calme et tranquille après ces orages de l'âme, bien plus terribles que les tempêtes du ciel. Mais vit-elle?

Brûlée par l'haleine mortelle du vent du Midi, la fleur reste encore sur sa tige; mais ses parfums sont taris, ses couleurs effacées: languescit moriens.

Clémence n'est plus une créature animée, vivante. Regardez-la dans les rues; elle glisse pâle et silencieuse le long des maisons; ce n'est pas une femme qui passe, c'est un fantôme!!!

JULES C. DU VERGER.

Bulletin des Tribunaux.

Affaire Mirès. — Aujourd'hui a été appelée devant la 6^e chambre du tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Massé, l'affaire de MM. Mirès et Solar.

A l'appel de la cause, M. Solar n'a pas répondu: il a été donné défaut contre lui.

M. le comte Siméon, le comte de Poret, le baron de Pontalba et le comte de Chassepot, assignés comme civilement responsables en leur qualité de membres du conseil de surveillance de la Caisse générale des chemins de fer, sont représentés par des avoués.

M. Mathieu, avocat de M. Mirès, a pris des conclusions tendant à ce que diverses mesures fussent ordonnées par le tribunal, telles que la remise à M. Mirès, de tous les livres, titres et papiers qui ont été saisis, afin d'assurer la liberté de sa défense. Il a demandé notamment que M. Mirès, qui est resté au secret et sans communication avec ses conseils pendant tout le cours de sa détention, c'est-à-dire depuis le 17 février dernier, puisse communiquer librement avec son ancien co-gérant et quelques personnes qu'il a désignées; il a demandé en outre que M. Mirès tût conduit au siège de la Société, qu'il fût mis à même d'y consulter ses livres, et que remise lui fut faite de toutes les pièces que l'expert avait eues entre les mains, même celles qu'il n'avait pas prises pour base de son travail.

M. l'avocat impérial Sénart a déclaré qu'il était prêt à faire toutes les communications que la défense croirait lui être utiles. Il a conclu à ce que le tribunal, moyennant cette déclaration, déclarât qu'il n'y avait lieu à statuer sur les conclusions du défendeur.

Le tribunal a statué en ce sens et remis l'affaire à quinzaine.

Dernières nouvelles.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES.

Marseille, 7 juin.

Quelques tiraillements se produisent, à Constantinople, au sein de la commission pour les affaires de Syrie. L'Angleterre met en avant la candidature d'un prince chrétien indigène.

Turin, 7 juin.

La ville est en proie à une violente émotion. La mort du comte de Cavour est le sujet de tous les entretiens. Ce matin, MM. Rattazi et Ricasoli ont été mandés, au palais royal, par S. M. Victor Emmanuel. Les obsèques du comte de Cavour n'auront lieu que la semaine prochaine. On déploiera à cette occasion une pompe solennelle. Des députations de toutes les villes de l'Italie figureront au cortège.

Au moment où nous mettons sous presse, un violent orage accompagné de grêle éclate sur Cahors.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 6 juin. Fumat (Josephine-Marguerite).
- 7 — Desplats (Catherine), naturelle.
- 7 — Arnaud (Paul-Louis), naturel.
- 8 — Graniou (Pierre).
- 8 — Mention (Antoine).
- 8 — Auduy (Pauline).

Décès.

- 5 — Caumon (Marie), 3 ans et demi.
- 6 — Albanne (Marie), veuve Vialatte, 55 ans.
- 7 — Bessières (Michel), 45 ans (hospice).
- 7 — Récès (Jeanne), veuve Treil, 68 ans.
- 7 — Boyé (Guillaume), 60 ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2^e quinzaine de mai.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	23	23	597 k.	0 ^f 66
Veaux.....	75	75	79 k.	0 ^f 86
Moutons.....	251	251	32 k.	0 ^f 57
Porcs.....	1	1	134 k.	0 ^f 90

COMMUNE DE CAHORS

Marché aux grains. — Samedi, 8 juin.

	Quantités	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment.....	349	24 ^f 34	78 k. 240
Mais.....	149	14 ^f 13	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

6 juin 1861.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	68 80	»	»	» 30
4 1/2 pour 100.....	96 30	»	»	» 05
Banque de France.....	2895	»	»	»

A terme:

3 pour 100. 1 ^{er} cours..	68 85	»	»	»
Dernier cours.	68 90	»	»	» 30
Credit Mobilier.....	681 25	»	»	» 40

Chemins de fer.

Orléans.....	1350	»	»	» 2 50
Nord.....	985	»	»	» 3 75
Est.....	572 50	»	»	» 2 50
Lyon libéré.....	925	»	»	» »
Midi.....	565	»	»	» 6 25
Ouest.....	515	»	»	» 5 »
Autrichiens.....	500	»	»	» 5 »
Obligations du Midi.....	302 50	»	»	» 1 25
Obligations de Saragosse.....	266 25	»	»	» 1 25

7 juin.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	67 60	ex-coupon.	»	»
4 1/2 pour 100.....	96 25	»	»	» 05
Banque de France.....	2890	»	»	» 5 »

8 juin.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	67 55	»	»	» 05
4 1/2 pour cent.....	96 40	»	»	» »
Banque de France.....	2890	»	»	» »

AU PAUVRE DIABLE

Place du Palais de Justice, à Cahors.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE, ayant à faire face à des engagements qu'il vient de contracter, a l'honneur de prévenir le public qu'il met en vente pour 25,000 francs de marchandises, qui doivent être écoulées d'ici à fin juin prochain et qui seront vendues de 25 à 30 pour cent de rabais.

ÉTUDE DE NOTAIRE

À CÉDER, PARSUITE DE DÉCÈS

Elle est située à St-Projet, canton de Caylus, Tarn-et-Garonne.

S'adresser, pour traiter ou avoir des renseignements, à la famille CAUSSE demeurant à St-Projet, ou à M. BARRAU, chez M. Labie, notaire, à Cahors.

A LOUER 1^o UNE MAISON

D'HABITATION AVEC JARDIN Situés dans l'enclos St-Claire appartenant à M. Henri Chetlin.

2^o UN JARDIN

AVEC MAISON D'AGRÈMENT Situés dans le même enclos. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à M. Bourdon, professeur au Lycée.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournot, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

A LA VILLE DE CAHORS HABILLEMENTS

CONFECIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilet, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc., etc.

Pour donner plus d'étendue à ses relations, il a traité avec ces Maisons, pour l'expédition de ces mêmes produits sur mesure, dans le plus bref délai.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

MAISON NAYRAC

M^e TAILLEUR, à Toulouse

14, rue des Changes, 14. Désireux de répondre à la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour, le sieur NAYRAC a l'honneur d'informer le Public qu'il vient de transférer son magasin à Toulouse.

Les ressources en main-d'œuvre, qu'il rouvera dans cette grande ville, lui permettront de confectionner des vêtements qui ne laisseront rien à désirer.

Il viendra à Cahors deux fois chaque saison, régulièrement; la première pour montrer ses échantillons, la deuxième pour essayer les vêtements qu'on lui aura confiés.

A CÉDER

(volontairement)

Un office de notaire, à Miansac, canton de Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne. S'adresser, pour les renseignements, au titulaire, ou à M. de Rigamiac, clerc chez M. Fénétié, notaire, à Montauban.

Miansac est un pays riche, c'est un endroit plat, sur les bords du Tarn et de l'Aveyron, à 12 kilomètres de Castelsarrasin, chef-lieu d'arrondissement, où le titulaire a le droit d'instrumenter.

Grandes facilités pour le paiement.

BORDARY

M^e TAILLEUR, A CAHORS

A l'honneur de prévenir le Public, qu'ayant écoulé les anciennes marchandises qui lui restaient en magasin et se décidant à continuer son commerce, il vient d'assortir son magasin d'habits confectionnés, en tout genre et de la plus haute nouveauté. Tous ces articles seront livrés à prix fixe, mais d'une modicité inouïe.

Le magasin est situé à Cahors, boulevard sud, maison de M^{me} veuve Villès.

M. BORDARY a aussi un magasin à Figeac, Maison Liéven, banquier, en face l'Eglise St-Sauveur, pendant six mois de l'année seulement, depuis le 15 avril jusqu'au 15 juillet et du 15 octobre au 15 janvier. Il y est représenté par son employé, M. St-AMAND, chargé de livrer les mêmes marchandises et aux mêmes conditions que lui à Cahors.

AVIS

Le sieur SEVAL prévient ses clients qu'il vient d'établir un magasin de voitures toutes confectionnées, en tous genres, à deux et à quatre roues. — Il a en outre un magasin des Tilburys, Phaëtons, Dog-Karts, Voitures de famille, et d'occasion, à de très bons prix. — Ses travaux sont garantis pour un an. Grand assortiment de Selles, Harnais, Fouets et Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Caparaçons, Articles de voyage, Chapeliers de dame, Nécessaires, etc., etc.

Ses Magasins sont situés à Cahors, hôtel des Ambassadeurs.

MAISON

MANDELLI FRERES,

Galerie Bonafous, sur le Boulevard, A CAHORS.

Les sieurs MANDELLI ont l'honneur de vous informer qu'ils viennent s'établir définitivement dans cette ville. Désireux de satisfaire leur nombreuse clientèle, ils sont à même de vous offrir des marchandises fraîches et nouvelles.

Vous trouverez dans leur magasin des convertis argentés, de la maison Charles Cristofle, un choix considérable de bicouterie, horlogerie, orfèvrerie, bronzes, cristaux, optiques, glaces, lampes, écrans javes, articles pour les fumeurs, etc.

Ils vous prient de leur faire l'honneur de visiter leur magasin.

Echange de matières d'or et d'argent.